

## Dépôts sauvages : le Département de Seine-et-Marne déploie ses premières caméras de photo-verbalisation

**Face aux dépôts sauvages encore trop nombreux en Seine-et-Marne, le Département engagera, dès la semaine prochaine, le déploiement des premières caméras de photo-verbalisation destinées à lutter contre les dépôts illégaux de déchets le long des routes départementales. Menée en partenariat avec Seine-et-Marne Numérique et 41 communes volontaires, cette expérimentation sera opérationnelle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.**

Annoncé lors des premières Assises départementales de lutte contre les dépôts sauvages en décembre 2025, le dispositif repose sur l'installation de dix caméras de détection photographique développées par la société Vizzia. Déployées en rotation sur les communes partenaires et sur les sites les plus exposés, elles permettent de détecter les dépôts sauvages, d'identifier les véhicules impliqués et de transmettre les éléments nécessaires aux maires dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de police.

L'article L 541-3 du code de l'environnement permet au maire de mettre en demeure le contrevenant de procéder à l'élimination des déchets et de prononcer une amende administrative pouvant atteindre 15 000 €.

*« Avec ce dispositif, nous donnons aux communes des moyens supplémentaires pour identifier les contrevenants, sanctionner les comportements irresponsables et protéger durablement notre environnement contre ce fléau »,* souligne Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Chaque année, près de 1 000 tonnes de déchets sont ramassées le long des routes départementales pour un coût estimé à un million d'euros, auxquels s'ajoutent les dépenses engagées par les communes. Le coût de cette expérimentation s'élève à 300 000 euros. Seine-et-Marne Numérique a obtenu le soutien de la Région Île-de-France au titre du Fonds Propreté qui finance 60% de l'investissement.

*« Les dépôts sauvages portent atteinte à notre cadre de vie, à nos espaces naturels et à nos activités agricoles. Chaque année, ce sont des milliers de tonnes de déchets à enlever et des coûts importants pour la collectivité. Ce dispositif permettra d'agir plus efficacement là où les dépôts se concentrent »,* indique Olivier Lavenka, vice-président du Département de Seine-et-Marne et Président de Seine-et-Marne Numérique.

Cette expérimentation complète les actions engagées par le Département pour renforcer la lutte contre les dépôts sauvages. Le 7 janvier 2025, une convention a été signée avec les procureurs des tribunaux de Meaux, Melun et Fontainebleau ainsi qu'avec l'Association des

maires de Seine-et-Marne (AMF77), afin de renforcer les réponses apportées aux auteurs de ces infractions.

*« Stage de citoyenneté, travaux d'intérêt général ou sanctions pénales : nous voulons apporter une réponse à la fois ferme, rapide et pédagogique. L'objectif est de responsabiliser les auteurs tout en protégeant durablement notre environnement »,* rappelle Béatrice Rucheton, vice-présidente en charge de l'environnement.

Liste des communes participantes : Annet-sur-Marne, Bernay-Vilbert, Boissise-le-Roi, Cerneux, Champagne-sur-Seine, Châtres, Chauconin-Neufmontiers, Chelles, Combs-la-Ville, Compans, Courtry, Dagny, Etrépilly, Fontainebleau, Guignes, Jutigny, La Grande-Paroisse, La Houssaye-en-Brie, Le Pin, Lieusaint, Longperrier, Maisoncelles-en-Brie, Marles-en-Brie, Melun, Mitry-Mory, Montereau-sur-le-Jard, Othis, Pontault-Combault, Rubelles, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Savigny-le-Temple, Servon, Tournan-en-Brie, Trilbardou, Trilport, Vanvillé, Vignely, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Villevaudé et Villiers-en-Bière.

**Contact presse :**

Pauline Maingre | 06.72.84.70.49. | [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr)